

Les femmes en politique et le discours public

Quel rôle les parlements nationaux peuvent-ils jouer dans la lutte contre la montée du harcèlement et du discours de haine à l'encontre des femmes politiques et parlementaires ?

DOCUMENT D'INFORMATION



Conférence européenne des **Présidentes et Présidents de Parlement**
European Conference of **Presidents of Parliament**

Strasbourg, 24-25 octobre / October 2019



Les femmes en politique et le discours public

Quel rôle les parlements nationaux
peuvent-ils jouer dans la lutte
contre la montée du harcèlement
et du discours de haine à l'encontre
des femmes politiques et parlementaires ?

Toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou d'une partie de ce document doit être adressée à la Direction de la communication (F-67075 Strasbourg ou publishing@coe.int). Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à la l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Couverture et mise en page : Service de la production des documents et publications (SPDP),
Conseil de l'Europe

© Conseil de l'Europe, septembre 2019
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Table des matières

| | |
|--|----------|
| QUEL RÔLE PEUVENT JOUER LES PARLEMENTS NATIONAUX DANS LA LUTTE CONTRE L'AUGMENTATION DU HARCÈLEMENT ET DU DISCOURS DE HAINE À L'ÉGARD DES FEMMES POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES ? | 5 |
| Un sexisme et un harcèlement sexuel systématiques et alarmants à l'égard des femmes dans les parlements nationaux | 5 |
| Un effet dissuasif sur la participation politique des femmes | 6 |
| La voie à suivre pour un parlement sans harcèlement | 7 |
| Questions à débattre | 7 |
| Documents de référence | 8 |
| Autres sources d'information [en anglais uniquement] | 8 |

Quel rôle peuvent jouer les parlements nationaux dans la lutte contre l'augmentation du harcèlement et du discours de haine à l'égard des femmes politiques et parlementaires ?

Un sexisme et un harcèlement sexuel systématiques et alarmants à l'égard des femmes dans les parlements nationaux

1. Le harcèlement et le discours de haine à l'égard des femmes politiques et parlementaires ne datent assurément pas d'hier, mais ces phénomènes font l'objet d'une attention accrue ces dernières années, d'autant plus que le mouvement *#MeToo* a conduit les femmes politiques et parlementaires à parler ouvertement de leurs expériences.
2. L'étude régionale sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe, menée conjointement par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et l'Union interparlementaire (UIP) en 2018, et les rapports internationaux sur la violence contre les femmes en politique, comme celui de la *rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences*, font état d'un niveau alarmant de sexisme, de harcèlement sexuel et de violence fondée sur le genre à l'égard des femmes, dans les parlements nationaux. Ils mettent également en évidence le sous-signalement généralisé et très préoccupant de ces actes et le manque de mécanismes adéquats et à l'écoute des victimes qui permettraient de signaler les violences, de protéger les victimes et de sanctionner les auteurs. D'autres études parviennent également à des conclusions similaires (voir liste « autres sources d'information »).
3. L'étude conjointe APCE/UIP, qui repose sur des entretiens confidentiels réalisés sur une base volontaire, souligne que des actes de sexisme, d'abus et de violence à l'égard des femmes sont également fréquents dans les parlements nationaux des États membres du Conseil de l'Europe. Parmi ces conclusions alarmantes figurent les données suivantes:
 - ▶ 85,2 % des femmes parlementaires ayant pris part à l'étude indiquent avoir fait face à des violences psychologiques au cours de leur mandat ;
 - ▶ 46,9 % ont reçu des menaces de mort, de viol ou de coups ;
 - ▶ 58,2 % ont été la cible d'attaques sexistes en ligne sur les réseaux sociaux ;
 - ▶ 67,9 % ont été la cible de remarques portant sur leur apparence physique ou fondées sur des stéréotypes de genre ;
 - ▶ 24,7 % ont subi des violences sexuelles ;
 - ▶ 14,8 % ont subi des violences physiques ;
 - ▶ les femmes parlementaires de moins de 40 ans sont davantage visées par les actes de harcèlement psychologique et sexuel ;
 - ▶ les femmes parlementaires qui luttent contre les inégalités entre les sexes et les violences faites aux femmes sont souvent les cibles privilégiées d'attaques.

4. Autre point préoccupant, les auteurs de harcèlement et de violence sont aussi bien des adversaires politiques que des collègues du parti des victimes ou de simples citoyens. Il faut également s'inquiéter du faible taux de signalement de ces actes :

- ▶ seulement 23,5 % des femmes parlementaires et 6 % des femmes membres du personnel parlementaire ayant subi du harcèlement sexuel ont signalé leur agression ;
- ▶ seulement 50 % des femmes parlementaires ayant reçu des menaces de violences physiques en ont fait part à la police, au service de sécurité du parlement ou à un autre service.

5. Le faible taux de signalement pourrait s'expliquer en premier lieu par l'absence, dans la plupart des parlements, de mécanismes de signalement ou de services de soutien vers lesquels les victimes de harcèlement ou de violence pourraient se tourner. Par ailleurs, rares sont les politiques internes aux parlements qui visent à éliminer le harcèlement et le discours de haine à l'égard des femmes politiques et parlementaires.

6. De plus, il n'existe pas de données ni d'indicateurs permettant d'évaluer l'ampleur du harcèlement et du discours de haine à l'égard des femmes politiques et parlementaires, même en période électorale, ce qui explique en partie pourquoi ces phénomènes ne sont pas considérés comme répandus ni structurels.

7. L'étude portait sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes parlementaires et des femmes membres du personnel parlementaire. Toutefois, il est important de garder à l'esprit que les hommes, notamment ceux qui font partie du personnel parlementaire, sont et peuvent être victimes de harcèlement. Il conviendra d'y accorder toute l'attention voulue dans les travaux et études futurs.

Un effet dissuasif sur la participation politique des femmes

8. L'égalité de participation des femmes et leur accès aux postes de responsabilités politiques et de prise de décisions à tous les niveaux sont fondamentaux pour parvenir à l'égalité de genre et assurer le bon fonctionnement de la démocratie. Le droit des femmes à participer à la vie politique sur un pied d'égalité avec les hommes, aussi bien en tant qu'électrices qu'en tant que candidates, est protégé par la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (articles 7 et 8). En moyenne, **26 % des parlementaires des États membres du Conseil de l'Europe sont des femmes**. Ce chiffre est encore loin de la parité et ne présage rien de bon pour la réalisation des Objectifs de développement durable et de l'initiative « Pour un monde 50/50 en 2030 ».

9. Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décisions politiques et publiques figure parmi les priorités du Conseil de l'Europe dans sa Stratégie 2018-2023 pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Celle-ci souligne que la sous-représentation des femmes dans la vie publique et politique reste un problème crucial qui nuit au bon fonctionnement des institutions et des processus démocratiques. Du fait de la place dominante des hommes dans la vie et les activités politiques et dans les processus de prise de décisions, les priorités politiques sont établies par des hommes. La culture politique continue de s'articuler autour des expériences de vie et des comportements masculins.

10. De multiples obstacles, dont le harcèlement et le discours de haine, freinent l'entrée des femmes dans la vie politique et leur pleine participation à celle-ci. Les hommes comme les femmes peuvent être victimes de violences, de harcèlement ou d'intimidation en politique, mais lorsque ces actes ciblent des femmes, ils sont fondés sur le genre et prennent la forme de commentaires, de menaces et de propos sexistes, de harcèlement et de violence sexuels, y compris de menaces de viol. L'étude conjointe APCE/UIP révèle leur ampleur.

11. Le sexisme et le harcèlement à l'égard des femmes sont très courants en période électorale. Ces violences électorales à caractère sexiste s'accompagnent parfois de menaces contre la sécurité des candidates ou celle de leur famille, et d'atteintes à leur dignité morale et humaine.

12. Le harcèlement en ligne, misogynne et sexiste, est en augmentation. Bien qu'internet n'en soit pas à l'origine, il contribue à la propagation et à la perpétuation des stéréotypes de genre, du sexisme et du discours de haine, ce qui introduit une difficulté supplémentaire pour lutter contre ce problème et limiter ses répercussions négatives.

13. La normalisation et la tolérance du harcèlement et du discours de haine à l'égard des femmes politiques et parlementaires dissuadent les femmes de jouer un rôle actif sur le plan politique et empêchent ou limitent leur participation à la vie politique, aussi bien à titre individuel qu'au sein d'un groupe. Combinés aux stéréotypes associant le rôle des femmes à la sphère privée, domestique et familiale et au foyer, ces facteurs ont un effet dissuasif sur la participation et la contribution des femmes à la société, privent ces dernières du droit d'accéder à des postes de responsabilités et compromettent leur capacité à s'acquitter de leur mandat électoral.

La voie à suivre pour un parlement sans harcèlement

14. Les mesures à prendre pour bannir le harcèlement des parlements et donner aux femmes toutes les chances de participer ne demandent pas d'investissements majeurs, mais un engagement politique fort au plus haut niveau, en particulier de la part des Présidentes et des Présidents de parlement, ainsi qu'un changement des mentalités.

15. Les recommandations de l'étude conjointe APCE/UIP et les bonnes pratiques identifiées au niveau des parlements nationaux ont abouti aux propositions ci-dessous, non exhaustives :

- ▶ ne plus tolérer aucun comportement sexiste, harcèlement moral et sexuel ou violence fondée sur le genre dans les parlements, notamment grâce à la mise en œuvre au niveau des parlements des normes du Conseil de l'Europe, en particulier de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), de la Recommandation CM/Rec(2019)1 du Comité des Ministres aux États membres sur la prévention et la lutte contre le sexisme, et de la Résolution 2274 (2019) de l'Assemblée parlementaire « Pour des parlements sans sexisme ni harcèlement sexuel », ainsi que d'autres instruments régionaux ou internationaux pertinents ;
- ▶ mettre en place des mécanismes de plainte et d'enquête appropriés qui soient confidentiels, équitables et à l'écoute des victimes ;
- ▶ garantir que les victimes de harcèlement et d'agression ont connaissance et bénéficient de services d'aide et de conseil confidentiels et centrés sur leurs droits ;
- ▶ mettre fin à l'impunité des auteurs de violences en introduisant et en appliquant des sanctions disciplinaires. À cet égard, envisager de revoir les règles qui confèrent une immunité de poursuites aux membres du parlement ayant commis des actes de harcèlement sexuel ou de violence à l'égard des femmes ;
- ▶ concevoir et mener des programmes de formation, à l'intention de toutes les personnes qui travaillent au sein des parlements, sur les questions de respect sur le lieu de travail, de sexisme, de harcèlement et sur les programmes et mécanismes mis en place pour résoudre ces problèmes ;
- ▶ réaliser des enquêtes pour évaluer l'ampleur du sexisme, du harcèlement et des violences à l'égard des femmes dans les parlements, et prendre des mesures pour améliorer la situation ;
- ▶ proposer, soutenir et appliquer des politiques et des lois pour garantir la parité dans la vie publique et politique ;
- ▶ encourager et proposer des incitations aux partis politiques pour assurer une meilleure représentation des femmes dans la prise de décision ;
- ▶ encourager les partis politiques à élaborer des codes de conduite et à prendre des mesures pour en finir avec les stéréotypes de genre, le patriarcat, la misogynie et la culture qui tolère et cautionne les actes de violence et de harcèlement à l'égard des femmes en politique ;
- ▶ impliquer activement les hommes dans toutes les activités de prévention et de lutte contre le sexisme, le harcèlement et les violences faites aux femmes. Envisager la mise en place d'une formation obligatoire sur les codes de conduite et l'éthique dans le milieu professionnel ;
- ▶ établir un partenariat et travailler avec les médias pour promouvoir la représentation non sexiste des femmes et lutter contre les stéréotypes de genre préjudiciables et le sexisme ;
- ▶ proposer, promouvoir et soutenir des programmes éducatifs pour les plus jeunes afin de développer une culture de tolérance, de non-discrimination, d'égalité et de respect.

Questions à débattre

- ▶ Comment votre parlement a-t-il clairement fait savoir que le harcèlement et le discours de haine à l'égard des femmes politiques et parlementaires sont inacceptables ? Est-il doté d'un code de conduite pour ses membres qui condamne sans équivoque le harcèlement sexuel et le discours de haine sexiste ?
- ▶ Quels sont les mécanismes de plainte mis en place pour prévenir et sanctionner le harcèlement et le discours de haine à l'égard des femmes politiques et parlementaires ?
- ▶ Votre parlement collecte-t-il des données et mène-t-il des enquêtes pour déterminer l'ampleur du harcèlement et du discours de haine à l'égard des femmes politiques et parlementaires ?

- ▶ Votre parlement organise-t-il et encourage-t-il des débats publics pour sensibiliser à la question du harcèlement et du discours de haine à l'égard des femmes politiques et parlementaires ainsi qu'à ses conséquences sur la vie personnelle, publique et politique et sur la démocratie ?
- ▶ Avez-vous des bonnes pratiques pour engager activement les hommes dans la lutte contre le harcèlement et les discours de haine à l'égard des femmes parlementaires ?

Documents de référence

- ▶ Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)
- ▶ Recommandation Rec(2003)3 du Comité des Ministres aux États membres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique
- ▶ Recommandation CM/Rec(2019)1 du Comité des ministres aux États membres sur la prévention et la lutte contre le sexisme
- ▶ Résolution 2290 (2019) et Recommandation 2157 (2019) de l'Assemblée parlementaire « Vers un agenda politique ambitieux du Conseil de l'Europe pour l'égalité de genre »
- ▶ Résolution 2274 (2019) et Recommandation 2152 (2019) de l'Assemblée parlementaire « Pour des parlements sans sexisme ni harcèlement sexuel »
- ▶ Résolution 2101 (2016) de l'Assemblée parlementaire « La collecte systématique de données relatives à la violence à l'égard des femmes »
- ▶ Résolution 2111 (2016) de l'Assemblée parlementaire « Évaluation de l'impact des mesures destinées à améliorer la représentation politique des femmes »
- ▶ Résolution 2084 (2015) de l'Assemblée parlementaire « Promouvoir les meilleures pratiques dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes »

Autres sources d'information [en anglais uniquement]

- ▶ Sexism, harassment and violence against women parliamentarians, IPU Issues Brief, October 2016, <http://archive.ipu.org/pdf/publications/issuesbrief-e.pdf> (presentation of main results: <http://mlkrook.org/pdf/Filion.pdf>)
- ▶ Report of the Cross-Party Working Group on an Independent Complaints and Grievance Policy: <http://qna.files.parliament.uk/ws-attachments/838704/original/Working%20Group%20on%20an%20Independent%20Complaints%20and%20Grievance%20Policy.pdf>
- ▶ Bullying and sexual harassment at the workplace, in public spaces and in political life in the EU, European Parliament Policy Department for Citizen's Rights and Constitutional Affairs, 2018 (pages 38-42) [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2018/604949/IPOL_STU\(2018\)604949_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2018/604949/IPOL_STU(2018)604949_EN.pdf)
- ▶ Expert Group Meeting Report & Recommendations on violence against women in politics, 8-9 March 2018 <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Women/ViolenceAgainstWomeninPoliticsReport.pdf>
- ▶ National Democratic Institute, No party to violence: analysing violence against women in political parties https://www.ndi.org/sites/default/files/NDI_No_Party_to_Violence_ReportFinal.pdf
- ▶ Oxford Research Encyclopedia of Politics: Violence, Politics and Gender, Gabrielle S. Bardall, February 2018 https://www.ifes.org/sites/default/files/violence_politics_and_gender.pdf
- ▶ Understanding Sexism and Sexual Harassment in Politics: A Comparison of Westminster Parliaments in Australia, the United Kingdom, and Canada, Oxford Academic, Social Politics, Cheryl N. Collier and Tracey Raney, August 2018 <https://academic.oup.com/sp/article-abstract/25/3/432/5076125>
- ▶ Sexism, women and Australian politics, Dr Avery Poole, University of Melbourne, July 2018 <https://pursuit.unimelb.edu.au/articles/sexism-women-and-australian-politics>
- ▶ The effect of media sexism on women's political ambition: evidence from a worldwide study by Amanda Haraldsson, Department of Political and Social Sciences, the European University Institute, San Domenico di Fiesole, Italy and & Lena Wängnerud, April 2017 (Pages 525-541) <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/14680777.2018.1468797>